



Héritiers et succession

Par **Patoux**, le **25/02/2024** à **10:13**

Bonjour,

Succession en cours suite décès du père. Régime séparation de biens.

Frères et sœurs tous vivants.

Attribution à titre préférentiel, bien immobilier, refusée par un frère qui fait introduire ma nièce sans mon accord pour achat de ce bien.

Est légal ?

Suis-je obligé d'accepter ?

Spoliation des autres enfants du frère (neveux/nièce)?

Par **youris**, le **25/02/2024** à **11:58**

bonjour,

lorsqu'un héritier renonce à la succession, celle-ci va à ses enfants mais à tout ses enfants, l'héritier renonçant ne peut pas évincer certains de ses enfants..

il ne faut pas mélanger le règlement de la succession et la vente d'un bien issu de cette succession qui est une opération indépendante.

consulter votre notaire qui a une obligation de conseils et d'informations.

salutations